



Mode d'emploi Engagement de conformité Bio Cohérence Producteurs

Vous avez plusieurs tableaux à remplir en fonction des activités de votre ferme, **regardez bien les onglets (en bas de la fenêtre Excel)**. Les tableaux sont composés de sous-parties, faisant référence à des points précis du cahier des charges de Bio Cohérence. *Ces références sont indiquées dans les titres des sous-parties.*

Les pages "**Présentation**" et "**Général**" sont à renseigner **quelles que soient** vos activités.

A chaque **affirmation**, répondez par **Oui** ou **Non**.

Exemples :

L'ensemble de votre ferme est conduit en agriculture biologique et/ou en conversion .	Oui (si l'ensemble de votre ferme est en bio ou en conversion) Non (si une partie de votre ferme est menée en conventionnel)
Vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce.	Oui (si vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce) Non (si vous n'avez pas utilisé de compost de déchets ménagers du commerce)

Des précisions sont demandées à la suite de certaines affirmations.

Merci de les faire figurer dans la case "Justification".

N'hésitez pas à noter toute autre justification nécessaire à la compréhension de la réponse.

D'autres questions vous permettent de passer certaines affirmations, dans les cas où vous ne seriez pas concerné par ces dernières.

Exemples :

Avez-vous la responsabilité d'une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme ? Si non, passez directement à la question 4.	Après avoir répondu, passez directement à la question 4 si vous n'êtes pas concerné par une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme.
Avez-vous utilisé des effluents d'animaux non bio ? Si non, passez directement à la question 4.	Après avoir répondu, passez directement à la question 4 si vous n'avez pas utilisé d'effluents d'animaux non bio.

Transformation (hors vinification)

Si vous souhaitez obtenir le label pour des produits transformés, il est indispensable de nous faire parvenir une déclaration d'ingrédients pour chacun des produits.

Vous trouverez la déclaration d'ingrédients dans le dernier onglet de ce fichier, intitulé "**Annexe transformation**".

Des formules sont déjà intégrées au tableau, afin de faciliter les calculs de pourcentage.

Merci d'apporter toutes les précisions demandées.

Si une de vos productions n'était pas prise en compte par le présent formulaire, merci de le signaler au plus vite à l'association Bio Cohérence.

Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter : 22 avenue des Peupliers 31320 Castanet-Tolosan
Tél. 05 34 31 66 41 ou 06 72 49 22 69
alinecassan@biocoherence.fr



ENGAGEMENT DE CONFORMITE PRODUCTEUR

version mars 2017 - date d'application mars 2017

Le producteur Raison sociale :
Nom et prénom :

Commentaires

PRODUCTION

Indiquez les ateliers conduits sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence :

<input type="checkbox"/> Grandes cultures / Prairies	<input type="checkbox"/> Vaches allaitantes	<input type="checkbox"/> Porcs	<input type="checkbox"/> Vinification
<input type="checkbox"/> Fruits	<input type="checkbox"/> Vaches laitières	<input type="checkbox"/> Volailles de chair	<input type="checkbox"/> Transformation (hors vinification)
<input type="checkbox"/> Légumes	<input type="checkbox"/> Brebis	<input type="checkbox"/> Poules pondeuses	
<input type="checkbox"/> PPAM	<input type="checkbox"/> Chèvres	<input type="checkbox"/> Lapins	
<input type="checkbox"/> Viticulture	<input type="checkbox"/> Equins	<input type="checkbox"/> Autre(s) production(s)	
<input type="checkbox"/> Champignons	<input type="checkbox"/> Apiculture	<i>précisez :</i>	

TRANSFORMATION

Listez les produits transformés que vous souhaitez labelliser Bio Cohérence :

-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

Je certifie que les déclarations du présent formulaire sont exactes.

DATE :

Signature producteur :

QUESTIONS GENERALES

		Disposition	Evaluation producteur		Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
			Oui	Non		
Mixité de la ferme (A III)						
1.		L'ensemble de votre ferme est conduit en agriculture biologique et/ou en conversion. Si non, listez les productions non bio et précisez leur usage (commercial, autoconsommation, loisir, etc.).				
2.	2. a.	L'ensemble de votre ferme est conduit sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence. Si oui, passez directement à la question 3. Si non, listez les productions non conduites sous les règles du cahier des charges de Bio Cohérence et précisez-en la raison.				
	2. b.	Les productions non contrôlées pour Bio Cohérence concernent des espèces (pour les animaux) ou des variétés (pour les végétaux) facilement distinguables.				
	2. c.	La séparation entre les produits Bio Cohérence et les autres produits (au stockage et à la vente) évite tout risque de mélange ou de confusion.				
Collecte mixte des produits de la ferme (Ann I - A V)						
3.	3. a.	Avez-vous la responsabilité d'une collecte mixte d'œufs depuis votre ferme ? Si non, passez directement à la question 4.				
	3. b.	Chaque lot bio est constitué par l'ensemble des œufs propres et intacts, collectés durant la période qui sépare deux livraisons.				
	3. c.	Chaque lot bio est rendu inviolable par un scellement des emballages et accompagné d'un bordereau de livraison signé par l'éleveur et le livreur.				
	3. d.	L'ouverture des scellés est effectuée uniquement au moment des opérations de tri, de calibrage ou d'emballage.				
4.	4. a.	Avez-vous la responsabilité d'une collecte de matières premières non préemballées (autres que des œufs) depuis votre ferme ? Si non, passez directement à la question 5.				
	4. b.	La collecte d'une même matière première non préemballée est dédiée à la bio.				
Biodiversité (A VII)						
5.	5. a.	Votre ferme comporte-t-elle uniquement des cultures pérennes ? Si non, passez directement à la question 6.				
	5. b.	Les surfaces de compensation écologiques représentent au moins 10 % de la SAU. Si non, précisez le pourcentage.				
Contrats de travail (A VIII)						
6.	6. a.	Employez-vous directement des salariés ? Si non, passez directement à la question 7.				
	6. b.	Vous attestez par écrit avoir conclu un contrat de travail de droit français avec ces personnes.				Attestation sur l'honneur du producteur
Transparence (D III)						
7.	7. a.	Y a-t-il eu contamination OGM ? Si non, passez directement à la question 8.				
	7. b.	Vous avez informé le Comité de marque dans les 15 jours suivant l'obtention de l'information.				Courrier ou mail
8.	8. a.	Y a-t-il eu suspicion ou risque de contamination OGM ? Si non, passez directement à la page suivante.				
	8. b.	Vous avez informé le Comité de marque dans les 30 jours suivant l'obtention de l'information.				Courrier ou mail
Autres commentaires						

Disposition		Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
		Oui Non		
Gestion des Sols et Fertilisation (B III)				
1.	Avez-vous utilisé des effluents d'animaux non bio ? Si non, passez directement à la question 4.			
2.	Ces effluents ont été compostés. ----- Si non, indiquez les cultures concernées.			
3.	3. a. Ces effluents sont-ils issus d'animaux provenant d'une autre ferme ? Si non, passez directement à la question 4.			
	3. b. Vous disposez d'une attestation sur l'honneur du fournisseur garantissant que les animaux n'ont consommé via leur alimentation ni antibiotiques ni OGM et qu'il n'y a pas eu incorporation de végétaux ou produits génétiquement modifiés ou issus d'OGM. ----- Si non, indiquez les cultures concernées.			Attestation du fournisseur par an si contrat exclusif ou par lot
	3. c. L'élevage d'origine correspond à l'un des systèmes suivants : - Herbivores : animaux ayant un accès aux pâturages - Porcs : sur litière ou plein air - Volailles : plein air ----- Si non, précisez le type d'élevage et indiquez les cultures concernées.			
4.	Vous avez utilisé du compost de déchets ménagers du commerce.			
5.	5. a. Avez-vous eu recours à la ferti-irrigation ? Si non, passez directement à la question 6.			
	5. b. La ferti-irrigation correspond uniquement à un apport ponctuel de fertilisants au niveau foliaire et/ou un apport d'oligo-éléments.			
6.	Avez-vous des productions de plein champ (y compris grandes cultures, prairies, arboriculture, etc.) ? Si non, passez directement à la question 9.			
7.	7. a. En plein champ, avez-vous mis en œuvre du désherbage et/ou désinfection des sols à la vapeur ? Si non, passez directement à la question 8.			
	7. b. Ces pratiques ont été mises en œuvre au maximum une fois tous les trois ans en plein champ. ----- Si non, indiquez la fréquence et les cultures concernées.			
8.	En plein champ, la quantité totale de fertilisants azotés apportée est inférieure à 170 unités par an et par hectare (calcul par parcelle et non en moyenne sur l'exploitation). ----- Si non, indiquez les quantités apportées et les cultures concernées.			
Productions sous serres (B III - B V)				
9.	Avez-vous des productions sous serres ? Si non, passez directement à la question 14.			
10.	10. a. Sous abri, la quantité totale de fertilisants azotés apportée est inférieure à 240 unités par an et par hectare (calcul en moyenne sur la surface totale des serres). ----- Si non, indiquez les quantités apportées et les cultures concernées.			
	11.	Vous avez introduit un engrais vert au moins une fois tous les trois ans dans la rotation des cultures sous abri.		
11.	12. a. Sous abri, avez-vous mis en œuvre du désherbage et/ou désinfection des sols à la vapeur ? Si non, passez directement à la question 13.			
	12. b. Ces pratiques ont été mises en œuvre au maximum une fois tous les deux ans sous abri. ----- Si non, indiquez la fréquence et les cultures concernées.			

13.	Vous avez chauffé les serres, hors production de plants.			
	Si oui , indiquez la période de chauffage, la température et les cultures concernées.			
Semences, matériels de reproduction végétative et plants (B IV - DI)				
14.	Vous avez utilisé des semences issues d'une sélection faisant appel au génie génétique ou aux méthodes suivantes : CMS, fusion protoplasmique.			
	Si oui, indiquez les cultures concernées.			
15.	15. a.	Cultivez-vous des espèces "à risque OGM" (maïs, soja, colza, riz, lin) sur votre ferme ? Si non, passez directement à la question 16.		
	15. b.	Les semences de ces cultures sont-elles bio ? Si oui, passez directement à la question 16.		
	15. c.	Pour ces semences non bio, vous avez demandé à votre fournisseur une analyse garantissant l'absence d'OGM, au seuil de 0,01 % (et non 0,9 % comme demandé en bio). Si non, indiquez les semences concernées.		Copie de la demande adressée au fournisseur et/ou réponse du
Mesures de précaution (D III)				
16.	16. a.	Avez-vous repris de nouvelles terres au cours des 2 dernières années ? Si non, passez directement à la question 17.		
	16. b.	Vous avez vérifié que ces parcelles n'ont pas été cultivées avec des OGM lors des 3 années précédant la reprise. Si non, indiquez les parcelles et les cultures concernées.		Attestation écrite du précédent propriétaire
17.	Vous avez stocké ou collecté des matières premières conventionnelles "à risque OGM" (maïs, soja, colza, riz, lin).			
18.	18. a.	Utilisez-vous du matériel/outil en commun avec des producteurs non bio, présentant un risque de contamination par des OGM ou des produits phytosanitaires ? (voir annexe III du cahier des charges) Si non, passez directement à la page suivante.		
	18. b.	Vous avez accordé une attention particulière au nettoyage de ce matériel. Si non, indiquez le matériel concerné.		
	18. c.	Vous avez utilisé un pulvérisateur ou un atomiseur en commun avec des producteurs non bio.		
Autres commentaires				

		Disposition	Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
			Oui Non		
Renouvellement de cheptel (C III)					
1.	1. a.	Y a-t-il des ovins ou des caprins ? Si non, passez directement à la question 2.			
	1. b.	Avez-vous renouvelé un cheptel avec des femelles conventionnelles nullipares ? Si non, passez directement à la question 2.			
	1. c.	Ces femelles conventionnelles représentent moins de 10 % du cheptel adulte (ou une femelle conventionnelle nullipare maximum si l'élevage compte moins de 5 ovins ou caprins). Si non, précisez le pourcentage et l'âge des agnelles conventionnelles lors du renouvellement.			
Espaces de plein air, conditions de logement et gestion des animaux (C III - C IV)					
2.		Vous avez alterné, dans un même bâtiment et sur les parcours attenants, des animaux conduits selon le mode de production biologique et des animaux ne répondant pas aux règlements de l'agriculture biologique (sauf lors de la première entrée des animaux en production biologique).			
3.	3. a.	Y a-t-il des bovins ? Si non, passez directement à la question 4.			
	3. b.	Y a-t-il des caillebotis et/ou des grilles pour les bovins ? Si non, passez directement à la question 4.			
	3. c.	Les caillebotis et les grilles constituent moins du quart de la surface totale accessible du sol couverte. Si non, précisez la part de la surface recouverte par des caillebotis.			
4.	4. a.	Y a-t-il des ovins, caprins ou équins ? Si non, passez directement à la question 5.			
	4. b.	Il y a des caillebotis dans les bâtiments de ces animaux. Si non, précisez la part de la surface recouverte par des caillebotis.			
5.	5. a.	Utilisez-vous de la paille conventionnelle pour la litière ? Si non, passez directement à la question 6.			
	5. b.	Vous possédez une preuve que cette paille n'a pas été traitée avec des raccourcisseurs de paille.			Attestation du fournisseur
6.	6. a.	Y a-t-il attache des animaux ? Si non, passez directement à la question 7.			
	6. b.	Si oui, les animaux ont accès au moins deux fois par semaine à des espaces de plein air, lorsque les conditions (météo, état du sol, état sanitaire des animaux) le permettent.			
7.	7. a.	Y a-t-il écornage ? Si non, passez directement à la question 8.			
	7. b.	La seule méthode utilisée est l'ébourgeonnage. Si non, précisez la méthode employée.			
8.		Le transport des animaux vivants dure moins de 8 heures consécutives. Si non, précisez la durée et la raison du transport.			Attestation du transporteur ou localisation de l'abattoir
9.	9. a.	Avez-vous la responsabilité de l'abattage d'herbivores valorisés sous marque Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 10.			
	9. b.	Il y a eu étourdissement des animaux concernés avant abattage.			Ticket d'abattage ou attestation de l'abattoir
Alimentation des animaux d'élevage (C V - D I)					
10.		Au moins 80 % des matières premières nécessaires pour l'alimentation des herbivores sont produites sur l'unité de production elle-même. Si non, précisez le pourcentage autoproduit.			
11.	11. a.	Utilisez-vous des matières premières d'origine végétale issues de C2 ? Si non, passez directement à la question 12.			
	11. b.	La part des matières premières d'origine végétale issues de C2 et produites sur l'exploitation est inférieure à 60 % de la ration. Si non, précisez le pourcentage et les animaux concernés.			
12.	12. a.	Utilisez-vous des matières premières d'origine végétale issues de C1 ? Si non, passez directement à la question 13.			
	12. b.	La part de fourrage C1 dans la ration provient <u>seulement</u> de prairies permanentes ou naturelles de l'exploitation-même.			

13.		<p>L'alimentation des animaux est intégralement issue de la bio, y compris de la part en conversion, excepté les quelques cas très particuliers listés dans le cahier des charges (transhumance, conditions climatiques exceptionnelles, etc.).</p> <p>Si non, précisez le pourcentage d'aliment non bio, le type de matière première et le fournisseur.</p>			
14.	14. a.	<p>Avez-vous eu une dérogation permettant d'utiliser des aliments conventionnels en cas de catastrophe (article 47 c) ? Si non, passez directement à la question 15.</p>			
	14. b.	<p>Ces aliments conventionnels ont été donnés uniquement à des animaux non immédiatement productifs (femelles et mâles reproducteurs, femelles nullipares, etc.).</p>			
15.		<p>La ration des herbivores est composée au minimum de 60 % de pâturage et de fourrages grossiers, frais, séchés ou ensilés.</p> <p>Si non, précisez le pourcentage.</p>			
16.	16. a.	<p>Utilisez-vous de l'ensilage (fourrages grossiers conservés par voie anaérobie, y compris enrubannage) ? Si non, passez directement à la question 18.</p>			
	16. b.	<p>La part de l'ensilage dans la ration journalière est inférieure à <u>70</u> % de la M.S. de la ration et à 50 % en moyenne sur l'année.</p> <p>Si non, précisez le pourcentage.</p>			
17.	17. a.	<p>Utilisez-vous de l'ensilage de maïs ?</p> <p>Si non, passez directement à la question 18.</p>			
	17. b.	<p>La part de l'ensilage de maïs dans la ration journalière est inférieure à <u>33</u> % de la M.S.</p> <p>Si non, précisez le pourcentage.</p>			
18.	18. a.	<p>Avez-vous acheté de l'aliment du bétail comprenant du maïs, du soja, du colza, du riz ou du lin ?</p> <p>Si non, passez directement à la question 19.</p>			
	18. b.	<p>Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez demandé une garantie d'absence d'OGM à vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio).</p>			Copie de la demande adressée au fournisseur ou réponse du fournisseur
	18. c.	<p>Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez obtenu une garantie d'absence d'OGM de vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio).</p> <p>Si non précisez le type d'aliment, le fournisseur et les animaux concernés par cet aliment.</p>			Garantie sur l'absence de contamination OGM du fournisseur
Prophylaxie et soins vétérinaires (C VI)					
19.	19. a.	<p>Y a-t-il eu vaccination ?</p> <p>Si non, passez directement à la question 20.</p>			
	19. b.	<p>La présence de la zoonose a été constatée dans la zone dans laquelle se trouve la ferme.</p> <p>Si non, précisez le type de vaccination et les animaux concernés.</p>			Attestation du vétérinaire
20.		<p>Vous avez eu recours à des traitements vétérinaires à dispositifs à libération contrôlée (bolus) de médicaments vétérinaires allopathiques.</p> <p>Si oui, précisez la nature du traitement et les animaux concernés.</p>			
21.		<p>Le nombre de traitements allopathiques chimiques est resté dans le nombre autorisé (traitements hors antiparasitaires, traitements antiparasitaires, total).</p> <p>NB (*) = à titre exceptionnel, 1 ectoparasite supplémentaire pourra être réalisé.</p> <p>Si non, précisez combien.</p> <p>Ovins, Caprins : 2 2 * 3 * (par espèce en un an)</p> <p>Agneaux, Chevreux : 1 3 3 (par cycle de vie)</p> <p>Bovins (+ bubalus et bison) : 2 2 2* (par espèce en un an et par cycle de vie)</p> <p>Veau de boucherie : 1 1 2 (par cycle de vie)</p> <p>Equins : 2 2 2 (par espèce en un an)</p>			

Autres commentaires	
---------------------	--

		Disposition	Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
			Oui Non		
Bâtiments (C III)					
1.		Vous avez alterné, dans un même bâtiment et sur les parcours attenants, des animaux conduits selon le mode de production biologique et des animaux ne répondant pas aux règlements de l'agriculture biologique (sauf lors de la première entrée des animaux en production biologique).			
2.		La taille des ateliers en production porcine est inférieure à : - 1 200 porcs /UTH/an en système engraisseur (max 2 UTH) - 100 truies/UTH en système naisseur (max 2 UTH) - 70 truies/UTH en système naisseur/engraisseeur (max 2 UTH). Si non, précisez la taille.			
3.		Il y a des caillebotis dans les bâtiments. Si non, précisez la part de la surface recouverte par des caillebotis.			
4.	4. a.	Utilisez-vous de la paille conventionnelle pour la litière ? Si non, passez directement à la question 5.			
	4. b.	Vous possédez une preuve que cette paille n'a pas été traitée avec des raccourcisseurs de paille.			Attestation du fournisseur
Gestion des animaux (C IV)					
5.	5. a.	Y a-t-il des porcs charcutiers ? Si non, passez directement à la question 6.			
	5. b.	La durée d'élevage des porcs charcutiers est d'au moins 182 jours. Si non, précisez la durée et les animaux concernés.			
6.		Le transport des animaux vivants dure moins de 8 heures consécutives. Si non, précisez la durée et la raison du transport.			Attestation du transporteur ou localisation de l'abattoir
7.	7. a.	Avez-vous la responsabilité de l'abattage de porcins valorisés sous marque Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 8.			
	7. b.	Il y a eu étourdissement des animaux concernés avant abattage.			Ticket d'abattage ou attestation de l'abattoir
Alimentation (C V - D I)					
8.		Au moins 50 % des aliments proviennent de l'exploitation elle-même. Si non, précisez le pourcentage autoproduit.			
9.	9. a.	Avez-vous utilisé les matières premières végétales conventionnelles suivantes (concentré protéique de pois, gluten de maïs, protéine de pomme de terre, soja toasté ou extrudé, tourteau d'oléagineux) ont-elles été utilisées dans l'alimentation démarrage des porcs ? Si non, passez directement à la question 10.			
	9. b.	La part totale de ces matières premières végétales conventionnelles représentent au maximum 3 % de l'alimentation démarrage des porcs. Si non, précisez le pourcentage, les matières concernées et le fournisseur.			
	9. c.	Il y a du soja conventionnel dans l'aliment démarrage des porcins.			
	9. d.	Les aliments complets achetés proviennent d'un fabricant ayant des lignes dédiées.			
10.	10. a.	Vous avez utilisé des matières végétales conventionnelles dans l'alimentation des porcs hors démarrage . (Veillez à bien vérifier la composition des aliments.) Si oui, passez directement à la question 11. Si oui, précisez le pourcentage, les matières concernées et le fournisseur.			
	10. b.	Les aliments complets achetés proviennent d'un fabricant ayant des lignes dédiées.			

11.	11. a.	Avez-vous eu une dérogation permettant d'utiliser des aliments conventionnels en cas de catastrophe (article 47 c) ? Si non, passez directement à la question 12.			
	11. b.	Ces aliments conventionnels ont été donnés uniquement à des animaux non immédiatement productifs (femelles et mâles reproducteurs, femelles nullipares, etc.).			
12.	12. a.	Utilisez-vous des matières premières d'origine végétale issues de C2 ? Si non, passez directement à la question 13.			
	12. b.	La part des matières premières d'origine végétale issues de C2 et produites sur l'exploitation est inférieure à 60 % de la ration. Si non, précisez le pourcentage.			
13.	13. a.	Avez-vous acheté de l'aliment du bétail comprenant du maïs, du soja, du colza, du riz ou du lin ? Si non, passez directement à la question 14.			
	13. b.	Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez demandé une garantie d'absence d'OGM à vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio).			Copie de la demande adressée au fournisseur ou réponse du fournisseur
	13. c.	Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez obtenu une garantie d'absence d'OGM de vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio). Si non précisez le type d'aliment, le fournisseur et les animaux concernés par cet aliment.			Garantie sur l'absence de contamination OGM du fournisseur
Prophylaxie et soins vétérinaires (C VI)					
14.	14. a.	Y a-t-il eu vaccination ? Si non, passez directement à la question 15.			
	14. b.	La présence de la zoonose a été constatée dans la zone dans laquelle se trouve la ferme. Si non, précisez le type de vaccination et les animaux concernés.			Attestation du vétérinaire
15.		Vous avez eu recours à des traitements vétérinaires à dispositifs à libération contrôlée (bolus) de médicaments vétérinaires allopathiques. Si oui, précisez la nature du traitement et les animaux concernés.			
16.		Le nombre de traitements allopathiques chimiques est resté dans le nombre autorisé (traitements hors anti-parasitaires, traitements antiparasitaires, total). Si non, précisez combien.			
		Porcins reproducteurs : 2 2 3 (par espèce en un an)			
		Porcs charcutiers : 1 1 2 (par cycle de vie)			
		Porcelets de lait : 0 0 0 (par cycle de vie)			
Autres commentaires					

		Disposition	Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
			Oui Non		
Parcours et bâtiments (C III)					
1.		Vous avez alterné, dans un même bâtiment et sur les parcours attenants, des animaux conduits selon le mode de production biologique et des animaux ne répondant pas aux règlements de l'agriculture biologique (sauf lors de la première entrée des animaux en production biologique).			
2.		Le parcours est principalement couvert de végétation. ----- Si non, précisez la part de végétation.			
3.		Sur le parcours, le couvert comprend des arbres <u>et</u> des arbustes <u>et</u> des espèces herbacées.			
4.	4. a.	Y a-t-il des oies ? Si non, passez directement à la question 5.			
	4. b.	Le parcours permet le pâturage des oies.			
5.		Les volailles sont élevées au sol.			
6.	6. a.	Y a-t-il des volailles de chair ? Si non, passez directement à la question 7.			
	6. b.	Chacun des bâtiments représente au maximum : - 400 m ² de surface utilisable en bâtiment fixe - 150 m ² de surface utilisable en bâtiment mobile. Si oui, passez directement à la question 7. ----- Si non, précisez les surfaces			
	6. c.	Les bâtiments dépassant ces surfaces sont distants de 30 m au minimum de pignon à pignon.			
7.	7. a.	Y a-t-il des poudeuses ? Si non, passez directement à la question 8.			
	7. b.	La surface totale utilisable des bâtiments avicoles des poudeuses de toute l'exploitation est inférieure à 1600 m ² .			
8.	8. a.	Utilisez-vous de la paille conventionnelle pour la litière ? Si non, passez directement à la question 9.			
	8. b.	Vous possédez une preuve que cette paille n'a pas été traitée avec des raccourcisseurs de paille.			Attestation du fournisseur
Gestion des animaux (C IV)					
9.		La durée d'élevage respecte les minima fixés par le cahier des charges Bio Cohérence (<i>voir cahier des charges pour les autres espèces</i>) :			
		81 jours pour les poulets			
		100 jours pour les dindes			
		Autres (précisez la catégorie en reprenant celles du cahier des charges)			
10.		Le transport des animaux vivants dure moins de 8 heures consécutives.			Attestation du transporteur ou localisation de l'abattoir
		Si non, précisez la durée et la raison du transport.			
11.	11. a.	Avez-vous la responsabilité de l'abattage de volailles valorisées sous marque Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 12.			

	11. b.	Il y a eu étourdissement des animaux concernés avant abattage.			Ticket d'abattage ou attestation de l'abattoir
Alimentation des animaux d'élevage (C V - D I)					
12	12. a.	Au moins 50 % des aliments proviennent de l'exploitation elle-même.			
		Si non, précisez le pourcentage autoproduit.			
	12. b.	L'alimentation des animaux est intégralement issue de la bio, y compris la part en conversion, excepté les quelques cas très particuliers listés dans le cahier des charges (conditions climatiques exceptionnelles, etc.) ?			
		Si non, précisez le pourcentage d'aliment non bio, le type de matière première, le fournisseur et les animaux concernés.			
13.	13. a.	Avez-vous eu une dérogation permettant d'utiliser des aliments conventionnels en cas de catastrophe (article 47 c) ? Si non, passez directement à la question 14.			
	13. b.	Ces aliments conventionnels ont été donnés uniquement à des animaux non immédiatement productifs (femelles et mâles reproducteurs, poulettes, etc.).			
14.	14. a.	Utilisez-vous des matières premières d'origine végétale issues de C2 ? Si non, passez directement à la question 15.			
	14. b.	La part des matières premières d'origine végétale issues de C2 et produites sur l'exploitation est inférieure à 60 % de la ration.			
		Si non, précisez le pourcentage.			
15.	15. a.	Avez-vous acheté de l'aliment du bétail comprenant du maïs, du soja, du colza, du riz ou du lin ? Si non, passez directement à la question 16.			
	15. b.	Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez demandé une garantie d'absence d'OGM à vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio).			Copie de la demande adressée au fournisseur ou réponse du fournisseur
	15. c.	Pour cet(ces) aliment(s) (même 100 % bio), vous avez obtenu une garantie d'absence d'OGM de vos fournisseurs, au seuil de 0,1 % de la M.S. (et non 0,9 %, comme demandé en bio).			Garantie sur l'absence de contamination OGM du fournisseur
		Si non précisez le type d'aliment, le fournisseur et les animaux concernés par cet aliment.			
Prophylaxie et soins vétérinaires (C VI)					
16.	16. a.	Y a-t-il eu vaccination ? Si non, passez directement à la question 17.			
	16. b.	La présence de la zoopathie a été constatée dans la zone dans laquelle se trouve la ferme.			Attestation du vétérinaire
		Si non, précisez le type de vaccination et les animaux concernés.			
17.		Le nombre de traitements allopathiques chimiques est resté dans le nombre autorisé (traitements hors anti-parasitaires, traitements antiparasitaires, total).			
		Si non, précisez combien.			
		Poules pondeuses en conduite bio à partir de 12 semaines : 1 2 2 (par cycle de vie)			
		Poules pondeuses en bio à moins de 3 jours : 2 2 3 (par cycle de vie)			
		Volailles de chair : 0 0 0 (par cycle de vie)			
Autres commentaires					

		Disposition	Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
			Oui Non		
Alimentation (E)					
1.	1. a.	Y a-t-il nourrissage ? Si non, passez directement à la question 2.			
	1. b.	Celui-ci s'effectue dans la limite de 7 kg de MS par ruche sur deux hivers (moyenne sur le rucher). ----- Si non, précisez la quantité.			
Récolte et préparation des produits de la ruche (F VII)					
2.	2. a.	Y a-t-il eu des pertes d'abeilles par intoxication ou une contamination par des polluants ? Si non, passez directement à la question 3.			
	2. b.	Vous avez récolté du miel, de la gelée royale et/ou tout autre produit de la(les) ruche(s) concernée(s).			Attestation DSV en cas de forte mortalité
3.		Lors des visites, de la récolte et des manipulations des cadres, seules les techniques utilisant la fumée ou des combustibles organiques non polluants ou tout autre procédé physique tels que les trappes à abeilles et l'air soufflé ont été utilisés.			
4.		Vous avez utilisé du phénol, de l'essence de mirbane, de l'essence d'amande amère, de la ficelle du sisal ou tout autre produit de synthèse. ----- Si oui, indiquez le produit utilisé.			
5.		Vous avez utilisé des systèmes non réglables susceptibles de provoquer l'échauffement de tout ou partie du miel extrait au dessus de 40°C.			
6.		Il y a eu enlèvement des larves avant toute opération d'extraction.			
7.	7. a.	Produisez-vous du pollen ? Si non, passez directement à la question 8.			
	7. b.	Le séchage a été effectué à une température inférieure à 40°C.			
8.	8. a.	Produisez-vous de la gelée royale ? Si non, passez directement à la question 9.			
	8. b.	L'amorçage des cellules avant le greffage des larves a été fait exclusivement avec de la gelée royale bio.			
	8. c.	Les opérations de récolte ont été effectuées le jour même du retrait des barrettes des ruches, les barrettes prélevées étant conservées à l'abri de la lumière, du dessèchement et maintenues à une température inférieure à celle de la colonie.			
	8. d.	La gelée royale a été filtrée au moment de la récolte.			
	8. e.	La gelée royale récoltée a été immédiatement entreposée au froid entre + 2°C et + 5 °C.			
9.	9. a.	Y a-t-il défigeage ? Si non, passez directement à la page suivante.			
	9. b.	Le défigeage est effectué à une température inférieure à 40° C.			
	9. c.	Lors du défigeage, le taux maximal HMF est inférieur à : - 10 mg/kg pour les miels en vrac ou en fûts - 15 mg/kg pour les miels en pots.			Analyse HMF
Autres commentaires					

	Disposition	Évaluation producteur	Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
		Oui Non		
1.	Votre chai est 100 % bio. ----- Si non, précisez le pourcentage non bio.			
Matières premières (F I - F IX)				
2.	100 % des raisins composant les vins sont sous marque Bio Cohérence. ----- Si non, listez les cuvées non conformes et précisez l'origine des raisins non Bio Cohérence.			
3.	3. a. En dehors du raisin, avez-vous utilisé d'autres ingrédients d'origine agricole (sucre, moût concentré rectifié, etc.) ? Si non, passez directement à la question 4.			
	3. b. Y a-t-il des produits exotiques (sucre, etc.) parmi ces ingrédients ? Si non, passez directement à la question 4.			
	3. c. Ce sucre et/ou ces produits exotiques sont issus du commerce équitable. ----- Si non, listez ces ingrédients et les cuvées non conformes.			
Naturalité du vin (F IX)				
4.	Vous avez utilisé des levures exogènes (<i>seules les levures endogènes sont autorisées</i>) fraîches ou sèches lors de la vinification. ----- Si oui, listez les cuvées non conformes.			
5.	Vous avez utilisé une ou plusieurs des substances suivantes lors de la vinification : - tout produit permettant l'extraction et notamment l'ensemble des enzymes pectolytiques - copeaux de chêne - acide métatartrique - gomme d'acacia (ou gomme arabique) - argon. ----- Si oui, précisez les substances et les cuvées non conformes.			
6.	Vous avez renouvelé l'ensemble des barriques de bois la même année. ----- Si oui, précisez la fréquence de renouvellement des barriques de bois.			
7.	Vous avez eu recours à l'osmose inverse. ----- Si oui, listez les cuvées non conformes.			
Autres commentaires				

	Disposition	Évaluation producteur		Justification	Pièces à fournir pour vérification par le contrôleur
		Oui	Non		
Composition des produits (F I)					
1.	La transformation est effectuée en France.				
2.	100 % des ingrédients d'origine agricole sont bio.				
3.	Tous les ingrédients (sauf produits exotiques et sucre) proviennent de France.				
4.	4. a. Transformez-vous des produits principalement constitués de sucre (confitures, sirops, etc.) ? Si non, passez directement à la question 5.				
	4. b. Pour ces produits, le sucre non Bio Cohérence est non raffiné et issu du commerce équitable.				
	4. c. L'ensemble des autres ingrédients d'origine agricole est issu de Bio Cohérence.				
5.	Transformez-vous des produits qui ne sont pas principalement constitués de sucre ? Si non, passez directement à la question 10.				
6.	Les ingrédients sous marque Bio Cohérence représentent au moins 50 % de la composition des produits (en poids de matières premières agricoles mises en œuvre).				
7.	7. a. Utilisez-vous des produits exotiques ou sucre dans vos recettes ? Si non, passez directement à la question 8.				
	7. b. Ces produits exotiques et/ou sucre sont issus du commerce équitable.				
	7. c. Les produits exotiques représentent moins de 25 % de la composition des produits (en poids de matières premières agricoles mises en œuvre).				
8.	8. a. Utilisez-vous des ingrédients sous marque bio collective reconnue par Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 9.				
	8. b. Les ingrédients sous marque bio collective représentent moins de 50 % de la composition des produits (en poids de matières premières agricoles mises en œuvre).				
9.	9. a. Utilisez-vous des ingrédients bio non Bio Cohérence, non exotiques et qui ne sont pas sous marque bio collective reconnue par Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 10.				
	9. b. Ces ingrédients bio représentent moins de 25 % de la composition des produits (en poids de matières premières agricoles mises en œuvre).				
Collecte des matières premières jusqu'à l'atelier de transformation (A V - Ann I)					
10.	10. a. Avez-vous la responsabilité d'une collecte mixte d'œufs jusqu'à votre atelier ? Si non, passez directement à la question 11.				
	10. b. Chaque lot bio est constitué par l'ensemble des œufs propres et intacts, collectés durant la période qui sépare deux livraisons.				
	10. c. Chaque lot bio est rendu inviolable par un scellement des emballages et accompagné d'un bordereau de livraison signé par l'éleveur et le livreur.				
	10. d. L'ouverture des scellés est effectuée uniquement au moment des opérations de tri, de calibrage ou d'emballage.				
11.	11. a. Avez-vous la responsabilité d'une collecte de matières premières non préemballées (autres que des œufs) jusqu'à votre atelier ? Si non, passez directement à la question 12.				
	11. b. Dans ce cas, la collecte d'une même matière première non préemballée est dédiée à la bio.				
OGM - Mesures de précautions (F II - D III)					
12.	12. a. Mettez-vous en œuvre des matières premières "à risque OGM" (maïs, soja, colza, riz, lin) ? Si non, passez directement à la question 13.				
	12. b. Dans ce cas, le stockage et les lignes de transformation sont dédiés à l'agriculture biologique.				
13.	13. a. Utilisez-vous du matériel/outil en commun bio/non bio ? Si non, passez directement à la question 14.				

13. b.	Une attention particulière a été accordée au nettoyage de ce matériel et il y a des preuves de mise en œuvre de ce nettoyage. ----- Si non, précisez le matériel concerné.			Certificat de nettoyage si prestataire extérieur
14.	Il y a des matières premières OGM dans l'atelier de transformation (qu'elles soient mises en œuvre ou non).			
Additifs (F III)				
15.	Vous utilisez du sel contenant un anti-mottant. ----- Si oui, listez les produits transformés contenant ce type de sel.			
16.	Vous utilisez de la lécithine de soja conventionnelle. ----- Si oui, listez les produits transformés contenant cette lécithine.			
Procédés de préparation des produits CARNES (F IV)				
17.	Transformez-vous des produits carnés engagés en Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 23.			
18. a.	Transformez-vous des matières animales hors viande ? Si non, passez directement à la question 19.			
18. b.	Si l'abattoir et/ou le découpeur n'est pas sous marque Bio Cohérence, la traçabilité individuelle est bien respectée pour toutes les matières animales - hors viande - vendues sous marque Bio Cohérence (sang, abats...). ----- Si non, précisez les matières concernées.			
19.	Vous utilisez des VSM (Viandes Séparées Mécaniquement).			
20.	Tous les procédés utilisés sont dans la liste positive du cahier des charges. ----- Si non, précisez le procédé.			
21. a.	Y a-t-il congélation de la viande ? Si non, passez directement à la question 22.			
21. b.	Les règles spécifiques pour la congélation sont respectées. ----- Si non, précisez le problème.			
22. a.	Y a-t-il production de pâtés, gelées ou boudins ? SI non, passez directement à la question 23.			
22. b.	Les règles spécifiques pour les pâtés, gelées et boudins sont respectées. ----- Si non, précisez le problème.			
Procédés de préparation des produits LAITIERS (F VI - G)				
23.	Transformez-vous des produits laitiers engagés en Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la question 27.			
24.	Tous les procédés utilisés sont dans la liste positive du cahier des charges. ----- Si non, précisez le procédé.			
25.	Vous avez recours à l'ultrafiltration, l'addition de perméat, l'addition de jus lactosé ou toute standardisation en protéines des laits de consommation.			
26. a.	Y a-t-il mélange de lait bio et de lait Bio Cohérence lors d'une même tournée ? SI non, passez directement à la question 27.			
26. b.	La part de lait bio est inférieure à 25 % du volume total. ----- Si non, précisez le pourcentage.			
Procédés de préparation des produits OVOPRODUITS (F VII)				
27.	Transformez-vous des ovoproduits engagés en Bio Cohérence ? Si non, passez directement à la page suivante.			
28.	Tous les procédés utilisés sont dans la liste positive du cahier des charges. ----- Si non, précisez le procédé.			
Autres commentaires				

ANNEXE TRANSFORMATION

NOM DU PRODUIT :

INGREDIENTS											
CATEGORIE	DESIGNATION	Poids mis en oeuvre dans la recette Précisez l'unité ici :			% du poids total de matières premières d'origine agricole mises en oeuvre			Origine (France, UE, non UE) Précisez le pays si connu	Nom du fournisseur	Issu du commerce équitable ou d'une marque bio collective (Oui/Non)	Précisez la marque
		Bio Cohérence	bio	non bio	Bio Cohérence	bio	non bio				
D'origine agricole											
		TOTAL									
D'origine non agricole (additifs, auxiliaires, etc.)	DESIGNATION	Poids en gramme									
	TOTAL										

POIDS TOTAL MIS EN ŒUVRE RECETTE :